



**Centre Hospitalier  
du Pays de Gier**

19 rue Victor HUGO  
42400 SAINT CHAMOND  
☎ : 04-77-31-19-19  
Fax: 04-77-29-35-06

**Service Financier**

☎ : 04.77.31.19.64

Fax : 04.77.29.35.06

Affaire suivie par : B.CHAMARET

SAINT CHAMOND le 21 mars 2012

**Mairie de Saint-Chamond**

Dépt. des prestations techniques

M. Bernard ROCHE

BP 148

42 403 SAINT CHAMOND cedex

Objet : Fin de bail et vente de terrain

Monsieur le Conseiller municipal,

En réponse à votre courrier du 28 juillet 2011 et pour faire suite à notre entretien en mairie, je vous confirme la volonté du Centre Hospitalier du Pays de Gier à :

1. reprendre en direct la gestion des terrains agricoles objets du bail de gré à gré du 15 août 2001 signé entre la mairie de Saint-Chamond et le Centre Hospitalier du Pays de Gier,
2. de céder les parcelles de terrain cadastrées section 207 11 AY 99, 183 et 185P.

1. Fin du bail

Je vous sollicite pour mettre fin au bail de gré à gré signé le 15 août 2001. Je vous propose une date de fin de bail au 30 juin 2012. La municipalité peut ainsi facturer la moitié des loyers aux différents agriculteurs.

Je vous demande de me fournir la liste des agriculteurs actuellement locataires pour pouvoir les informer de ce changement.

Pour conserver une continuité dans le montant des locations, pouvez vous me communiquer les montants annuels des loyers facturés pour 2011 ?

Date d'enregistrement :	
Date limite réponse :	
N° enregistrement : 1226534	
Service en charge :	Elus en charge :
-	-
-	-
-	-
Services à informer :	Elus à informer :
-	-
-	-
-	-

## 2. Vente des parcelles

Les parcelles précédemment citées, correspondent à une superficie supérieure à 53 000 m<sup>2</sup>. L'estimation des domaines que vous m'avez transmis porte sur une superficie de 41 500 m<sup>2</sup>. Elle correspond à la zone couverte par les jardins ouvriers existants. Malgré cette différence, je vous propose de conserver le prix de vente fixé par les domaines c'est-à-dire 9 600 euros.

Par contre, le Centre Hospitalier souhaite qu'il soit stipulé sur l'acte de vente et dans la mesure du possible, que les parcelles objets de la transaction ne pourront dans le futur être utilisées dans le cadre de projets immobiliers quels qu'ils soient.

Vous souhaitant bonne réception de ce document, je vous prie d'accepter, Monsieur le Conseillé municipal, mes sincères salutations.

Le responsable des finances



M. Blaise CHAMARET